

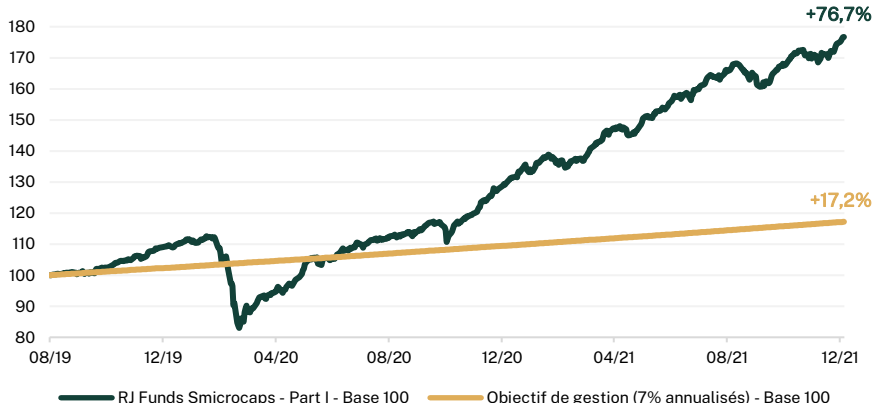
**RAPPORT EXTRA-FINANCIER**  
ARTICLE 8 SFDR

**INFORMATIONS GENERALES**

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part P)	LU2022049022
Code ISIN (Part I)	LU2022049295
Code ISIN (Part D)	LU2022049378
FCP éligible au PEA	Oui
FCP éligible au PEA/PME	Non
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part P	2% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	1% de l'actif net
Frais de Gestion Part D	1% de l'actif net
Commission de surperformance	12% TTC de la performance annuelle au-delà de 7%
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative (Part P)	<b>259,34€</b>
Valeur Liquidative (Part I)	<b>265,05€</b>
Valeur Liquidative (Part D)	<b>\$1170,26</b>
Date de création (Part P)	27 août 19
Date de création (Part I)	27 août 19
Date de création (Part D)	8 juin 21
Actif net	<b>69,75 M€</b>

Valeurs à 1 an (Données Bloomberg)	RJ Funds Smicrocaps
Volatilité	8,12%
Max Drawdown	-4,50%
Beta	0,55
Sharpe Ratio	4,27

**Performances et statistiques au 31 décembre 2021**



	1M	2021	2020	2019*	Lancement
Part P	3,8%	<b>35,2%</b>	17,4%	8,9%	<b>72,9%</b>
Part I	3,9%	<b>36,4%</b>	18,6%	9,3%	<b>76,7%</b>
Part D*	4,4%	<b>17,0%</b>			<b>17,0%</b>

\*Lancement de la part D le 8 juin 2021

L'indice de référence choisi est un indice de marché large qui ne garantit pas les caractéristiques sociales et gouvernementales promues par le compartiment.

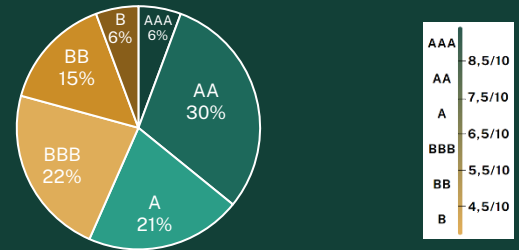
**ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE**

RJ Funds Smicrocaps	Jun 2021	Décembre 2021
Note Environnementale	6,78/10	6,24/10
Note Sociale	6,56/10	6,46/10
Note Gouvernance	5,65/10	5,84/10
Note ESG*	<b>6,33/10</b>	<b>6,30/10</b>

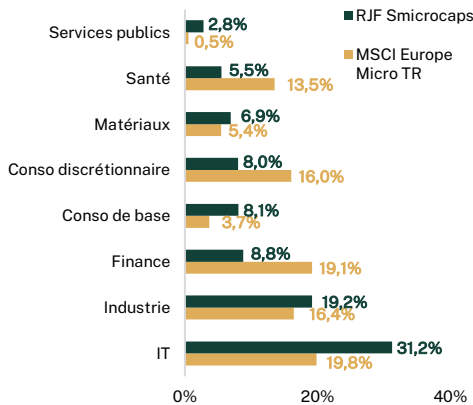
\* La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.

Taux de couverture : 96% (analyse interne)

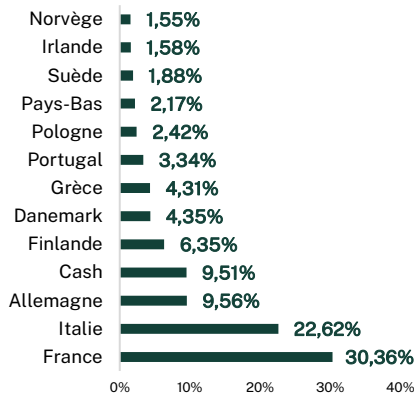
**REPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE**



**REPARTITION PAR SECTEUR**



**REPARTITION GEOGRAPHIQUE**



**TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG**

Valeur	Note	% dans le FCP	Pays
ABC ARBITRAGE	9,3	0,82%	France
ESKER SA	9,0	0,50%	Finlande
BE SHAPING THE FUTURE SPA	8,8	0,81%	Italie
DIGIA OYJ	8,3	1,01%	Finlande
MEDISTIM ASA	8,3	1,32%	Norvège

**PROCESSUS DE GESTION**

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratégestes, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

**OBJECTIFS DE GESTION**

- Une performance annualisée supérieure à 7% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, au travers d'investissement promouvant des caractéristiques ESG.
- Les thèmes d'investissement définis par le Comité Macroéconomique déterminent la sélection des valeurs dans lesquelles nous investissons.

**EQUIPE DE GESTION**

Louis de FELS	Daphné PARANT
Hugo VOILLAUME, CFA	Paul EDON
Guillaume BUHOURS	Thibaut MAISSIN



Première signature des UN-PRI en 2010



Supporter du groupe de recherche TCFD depuis 2021

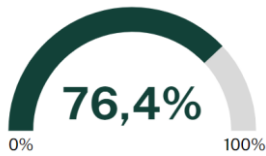


Signataire de l'initiative européenne depuis 2021



Membre du forum de la TNFD depuis 2021

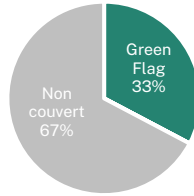
**COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG**



■ Promotion des caractéristiques ESG au sein du compartiment  
■ RJ Funds Smicrocaps

La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

**SUIVI DES CONTROVERSES**



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse. Méthodologie MSCI ci-joint.

**ELIGIBILITE A LA TAXONOMIE (en %)**



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 21,8%. Source : MSCI ESG Research.

**Principaux indicateurs de durabilité**

**INTENSITE CARBONE SCOPE 1 + 2**



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.  
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.  
Taux de couverture du compartiment : 51%.

**INTENSITE CARBONE SCOPE 3**



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, lié à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.  
Taux de couverture du compartiment : 27%.

**CINQ PLUS FAIBLES EMETTEURS**

Nom	Intensité carbone*	% actif net
ABC ARBITRAGE	0,27	0,82%
CHEMOMETEC A/S	0,31	0,29%
VITEC SOFTWARE GROUP AB-B SH	0,61	0,89%
BE SHAPING THE FUTURE SPA	0,88	0,81%
GERARD PERRIER ELECTRIC	1,17	4,11%

**CINQ PLUS GROS EMETTEURS**

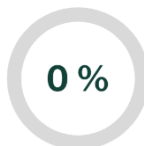
Nom	Intensité carbone*	% actif net
AKWEL	88,34	0,31%
ROBERTET SA	70,80	4,75%
BRDR A & O	58,64	2,10%
JOHANSEN AS-PFD	43,22	2,17%
HOLLAND COLOURS NV	42,44	1,84%

\*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €  
Intensité carbone totale : empreinte carbone (Scope 1+2 ou Scope 3 / M€ CA) des investissements du fonds par rapport à la capitalisation boursière de chaque émetteur.  
Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.  
Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 31/12/21 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

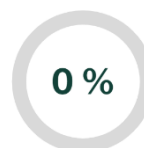
**EXPOSITION CHARBON**



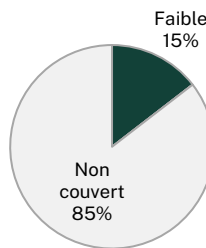
**EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES**



**EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSEES**

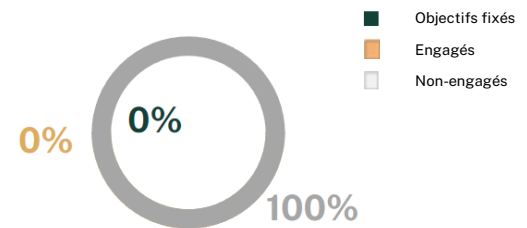


**BIODIVERSITE : EXPOSITION AUX ECO-SYSTEMES FRAGILES**



L'indicateur Biodiversité illustre la manière dont les investissements du fonds impactent la biodiversité (Impact **Faible, Moyen, Fort**) notamment liée à leur exposition à des écosystèmes fragiles.  
Calcul des pourcentages en absolu (non pondéré).  
Source : MSCI ESG Research.

**ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS**



**Objectifs fixés** : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs.  
**Engagés** : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.  
**Non engagés** : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative